

QUIZ

À la découverte de la
Rivière du Nord

Règlements et conditions d'admissibilité

Organisateur du concours

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (OBV rivière du Nord)

Nom du concours

À la découverte de la rivière du Nord

Période du concours

Le concours se déroule du 1er juin au 30 juin, jusqu'à 23 h 59.

Admissibilité

Le concours est ouvert aux personnes résidant dans l'une des villes situées sur le territoire du bassin versant de la rivière du Nord.

[Cliquez ici pour voir la carte du territoire](#)

Nombre de participations

Une seule participation est autorisée par personne, peu importe la catégorie d'âge choisie.

Prix

Les prix à gagner sont les suivants :

- 1 jeu de société Littoral, offert par Randolph Pub Ludique Saint-Jérôme *(1 gagnant)*
- 3 paires de billets d'entrée chez Randolph Pub Ludique Saint-Jérôme *(3 gagnants)*
- 2 forfaits canot/kayak pour une personne, incluant le retour à vélo ou navette offert par À l'Abordage (secteur Val-David) *(2 gagnants)*
- 2 laissez-passer familiaux (valide jusqu'à 2 adultes, 3 enfants) pour le C.I.EAU *(2 gagnants)*

Exclusion

Les membres du personnel et du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint.e et enfant.s), ne sont pas admissibles au concours.

QUIZ

À la découverte de la *Rivière du Nord*

Règlements et conditions d'admissibilité

Sélection des personnes gagnantes

Les personnes gagnantes seront tirées au sort le jeudi 2 juillet parmi l'ensemble des participations reçues.

Elles seront contactées par courriel ou par téléphone au cours du mois de juillet.

En l'absence de réponse dans un délai raisonnable (maximum de trois semaines civiles), un nouveau tirage sera effectué et le prix sera attribué à une autre personne participante.

Les prix ne sont ni monnayables ni échangeables et doivent être acceptés tels quels.

Non-respect des conditions

Dans le cas où les conditions d'admissibilité de ce concours ne sont pas respectées, l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord se réserve le droit de rejeter toute participation non conforme, ainsi que de mettre fin au concours à tout moment si nécessaire.

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis seront utilisés uniquement dans le cadre de ce concours. Ils ne seront pas partagés avec des tiers et seront détruits dans un délai raisonnable suivant la fin du concours.

Non-responsabilité technique

L'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord ne peut être tenu responsable des problèmes techniques, erreurs de transmission, défaillances informatiques ou participations non reçues, notamment en lien avec l'hébergement du quiz ou l'accès au lien de participation.

Plateformes de diffusion

Ce concours n'est ni géré, ni parrainé par Meta, Instagram ou Facebook. Ces plateformes sont utilisées uniquement à des fins de promotion.